

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
se paient d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS
LES INSERTIONS
Bureau du Journal du Lot

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Été.

Table with 4 columns: Station, Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte. Rows include Cahors, Mercuès, Parnac, Luzach, Castelfranc, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Tonzac, Fumel, Monsempron-Libos, PARIS, BORDEAUX, PÉRIGUEUX, AGEN, Monsempron-Libos, Fumel, Soturac Tonzac, Duravel, Puy-l'Evêque, Castelfranc, Luzach, Parnac, Mercuès, Cahors.

Cahors, le 5 Septembre 1874

Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 3 septembre

La séance de la Commission de permanence, dont on trouvera plus loin le compte-rendu, avait attiré, hier, à Versailles, un certain nombre de députés.

M. Comyn, ministre d'Espagne, vient de remettre au sous-secrétaire d'Etat de S. M. Britannique la copie de ses lettres de créance, ainsi que les lettres elles-mêmes.

La Poste de Berlin annonce, à la date du 3, que les députés catholiques d'Alsace, réunis la semaine dernière à Strasbourg, ont résolu d'adresser au président supérieur de la province une protestation collective contre la fermeture des écoles catholiques, et contre l'expulsion des professeurs ecclésiastiques et d'interpeller le gouvernement dans la prochaine session du Parlement Allemand.

L'ambassadeur allemand à Rome, M. de Kenedell, est parti pour se rendre auprès de M. de Bismarck, à Varzin.

Une ordonnance royale convoque le parlement Danois, pour le 5 octobre. Les journaux de Copenhague annoncent que les expulsions par la Prusse des sujets Danois du Sleswig continuent toujours.

Les carlistes abandonnant les environs de Puycerda sont partis le 3 pour la vallée d'Alp. On n'a aucune nouvelle des colonnes de secours, mais les habitants de Puycerda descendent pour embrasser leurs familles réfugiées à Bourg-Madame.

Le cabinet Zabala a donné sa démission et M. Sagasta a été chargé de former un cabinet. On assure que le nouveau ministère est ainsi composé : MM. Sagasta, présidence du Conseil et intérieur ; Ulloa, affaires étrangères ; Camacho, finances ; Serrano-Bedoya, guerre ; Arias, marine ; Calmenares, justice ; Navarro y Rodrigo, commerce ; Romero Ortiz, ultramar.

L'Italie annonce que le conseil des ministres s'est réuni le 3 et qu'il a délibéré sur la dissolution de la Chambre. L'Italie ajoute que la nouvelle Chambre se réunira vers le milieu de novembre.

Il y a tout lieu de croire aujourd'hui que les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux auront lieu le premier dimanche d'octobre, et les élections complémentaires pour tous les sièges de députés vacants, le troisième ou le quatrième dimanche du même mois.

Les départements où il y a des sièges vacants, en dehors de Maine-et-Loire, où le scrutin s'ouvrira le 13 septembre, sont les Alpes-Maritimes, l'Oise, Seine-et-Oise, la Drôme, les Côtes-du-Nord, Meurthe-et-Moselle, le Nord et les Hautes-Pyrénées. Le candidat républicain dans le Nord est déjà désigné ; c'est M. Parsy. On cite comme candidats conservateurs : dans la Drôme, M. Lacroix Saint-Pierre ; dans le Nord, M. de Champagny et dans les Hautes-Pyrénées, M. Adolphe Fould. Ces deux derniers paraissent avoir le caractère de candidats bonapartistes. Dans les Alpes-Maritimes, on parle de la candidature de M. Malaussena, ancien député au Corps législatif. Le succès de M. Malaussena n'est pas douteux s'il se décide à accepter la candidature qui lui est offerte.

M. Nigra, de retour de son voyage à Aix-les-Bains, a rendu visite hier au président de la République. Cette visite était toute de courtoisie et n'avait aucun but politique. Je n'ai pas besoin de vous dire que nos rapports avec l'Italie sont des plus cordiaux.

Il est inexact que le Maréchal doive partir samedi pour aller faire l'ouverture de la chasse dans ses propriétés du Loiret. Le Maréchal ne quittera Paris que la semaine prochaine pour aller rester quelques jours à la campagne.

Il recevra très-probablement d'ici-là l'ambassadeur d'Espagne.

La réception officielle des représentants espagnols à Londres, Vienne et Paris, aura lieu simultanément ou à peu près et on s'accorde à la considérer comme très-prochaine.

La nomination de M. de Chaudordy comme ambassadeur de France à Madrid est certaine.

Il est inexact que le Maréchal ait reçu hier, le ministre de Grâce. La réception de ce diplomate aura lieu, du reste, incessamment.

L'affaire de l'ex-capitaine Doibeau et des autres complices de l'évasion de Bazaine viendra le lundi, 14 septembre, à 8 heures du matin, devant le tribunal correctionnel de Grasse. On pense qu'elle durera trois jours.

Il paraît résulter du rapport sur l'évasion que Bazaine s'est évadé grâce à la complicité des gardiens civils du fort et de quelques personnes étrangères, mais que la conduite de la garnison a été irréprochable. M. Marchi, directeur de la prison, serait gravement compromis. Bazaine serait sorti de sa prison par la porte, et du fort par la poterne, grâce à un des gardiens gagnés par le colonel Villette. L'ex-maréchal se serait alors servi de la corde qu'on a retrouvée comme d'un point d'appui pour descendre les rochers et gagner le canot italien qui l'attendait. Le rapport a été déposé, mais ne sera pas publié.

A la suite de la polémique du Pays sur Sedan, le général Wimpffen a assigné M. Paul de Casagnac devant le tribunal civil en lui demandant 25,000 francs de dommages-intérêts. Paul de Casagnac remercie, aujourd'hui, dans le Pays, le

général Wimpffen en disant qu'il désire, lui aussi, que la lumière se fasse sur Sedan.

Le grand-duc Constantin de Russie, qui était attendu aujourd'hui à Paris, n'arrivera qu'après-demain. Le grand-duc a fait annoncer sa visite au maréchal de Mac-Mahon. Il repartira aussitôt après pour Biarritz, mais fera un séjour de deux ou trois semaines à Paris, en revenant de cette station maritime.

Une nouvelle de Bavière qui mérite d'être notée est celle-ci : Les prêtres catholiques de cette ville ont persisté dans leur intention de ne pas faire sonner les cloches à l'occasion de l'anniversaire de Sedan.

La séance de la commission de permanence a été présidée par M. Buffet. M. Benoist-d'Azy, vice-président et les trois questeurs étaient présents ainsi que le général Chabaud-Latour et M. Tailhand.

M. de Mahy s'est plaint des procédés du bureau électoral de Vaucluse.

Le ministre de l'intérieur a répondu qu'il avait envoyé les instructions les plus larges à Avignon, et que les nouvelles listes comprendraient plus de noms que les anciennes.

MM. Tirard et de Mahy ont parlé ensuite du régime fait à la presse et de la propagande catholique d'un officier de cavalerie, M. de Mun.

Le ministre a répondu, relativement à la presse, que le ministre usait avec modération, mais avec fermeté de ses droits pour la défense du Gouvernement du Maréchal. Quant à M. de Mun, il a dit qu'il ne pouvait que rendre hommage au courage dont cet officier a donné des preuves éclatantes et qu'il se ferait rendre compte des discours par lui prononcés.

M. de Kergorlay a pris chaudement la défense de M. de Mun.

M. Calmon a plaidé la cause de l'Union libérale de Seine-et-Oise, suspendue par le précédent ministère.

La séance s'est terminée vers 4 heures sans incident saillant.

Commission de permanence.

Séance du 3 septembre.

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

MM. de Mahy et Tirard donnent connaissance à la Commission des questions qu'ils se proposent d'adresser au gouvernement.

Le général de Chabaud-Latour, ministre de l'intérieur, et M. Tailhand, garde des sceaux, sont introduits.

M. de Mahy rappelle les sujets dont il a entretenu M. le ministre de l'intérieur. Il demande ce qui a été fait concernant l'application de la loi du 7 juillet dans les villes d'Avignon, Narbonne, etc.

M. le ministre justifie la conduite des administrations municipales pour la confection des listes électorales, notamment dans Vaucluse. Il entre dans des détails précis sur l'ouverture des bureaux dans les mairies, et le nombre d'employés auxiliaires appelés pour ce travail. Il donne ainsi la preuve du soin avec lequel toutes ces opérations ont été conduites. Si M. de Mahy veut continuer à passer en revue les faits qu'il signale dans les autres villes, le ministre tient à la disposition des membres de la commission les renseignements les plus complets.

L'incident est vidé. M. Tirard croit devoir interdire le ministre sur la situation faite à la presse.

Il s'étonne de la mesure prise contre le Journal de Bordeaux.

M. le ministre de l'intérieur répond que le Journal de Bordeaux a encouru la rigueur dont il a été l'objet par ses attaques contre le Maréchal. Ces attaques étaient contenues dans une correspondance signée Jules Richard. Tous les journaux qui ont reproduit cette correspondance ont atteints par la même mesure.

En ce qui concerne le régime de la presse en général, le ministre estime qu'il ne lui est plus possible de revenir sur les décisions de ses prédécesseurs.

Sur une question posée par M. Calmon au sujet de l'Union libérale démocratique de Seine-et-Oise, le ministre fait remarquer que la mesure d'interdiction rappelée par M. Calmon ne s'appliquait pas seulement à un journal républicain l'Union libérale, mais aussi à un journal bonapartiste appelé le Journal de Seine-et-Oise.

L'Assemblée nationale a maintenu l'état de siège. Elle a aussi confié au gouvernement un pouvoir discrétionnaire dont il entend faire usage pour la défense de la paix publique, de l'ordre social et des grands intérêts qui lui sont confiés.

M. de Mahy interroge le ministère sur des conférences faites par un officier de l'armée à des réunions ouvrières.

M. le ministre de l'intérieur répond que l'enseignement donné par l'officier dont on parle lui paraît irréprochable. On ne peut qu'approuver l'emploi qui est fait de ses loisirs en se consacrant à une œuvre éminemment utile. Le ministre a d'ailleurs la confiance qu'un officier aussi distingué que celui dont il s'agit sait apporter le tact nécessaire dans les allocutions qu'il prononce.

Une discussion s'engage ensuite entre M. de Mahy et plusieurs membres de la commission sur une qualification appliquée par M. de Mahy aux Vendéens qu'il appelle des insurgés.

M. le président Buffet fait observer que la commission n'a pas à s'occuper d'une question historique.

M. Picard croit devoir appeler l'attention du gouvernement sur des candidatures qui ne tiennent aucun compte de la déchéance prononcée par l'Assemblée contre la dynastie impériale. La question de l'empire ne peut pas être posée, et ces candidatures, que M. Picard qualifie de plébiscitaires, ne peuvent pas être soutenues par des distributions d'imprimés et de photographies destinées à préconiser un prétendant. Il y a le vote de la déchéance ; il faut qu'il soit respecté.

M. le ministre de l'intérieur reprenant le mot « candidature plébiscitaire », prononcé par M. Picard, rappelle qu'il n'a pas dépendu de lui et d'un certain nombre de ses collègues, que les élections partielles fussent supprimées. Le gouvernement juge également que certaines manifestations électorales doivent être très-sévèrement blâmées. Se produisant dans un article de journal, certaines circulaires auraient pu être poursuivies ; mais le ministre s'est laissé guider par un scrupule peut-être exagéré de la liberté des candidats. Il estime, d'ailleurs, que ces excès de langage doivent nuire à ceux qui les commettent.

M. Picard revient sur les arrestations de Marseille. Il interroge M. le garde des sceaux sur celles qui ont eu lieu également dans le département de la Côte-d'Or.

En ce qui concerne les arrestations de Marseille, M. le garde des sceaux rappelle ce qu'il a dit à ce sujet à la dernière séance de la commission. Tout ce qui a pu être fait pour améliorer la situation des détenus et hâter leur jugement a été fait. Les inculpés dont la santé se trouvait altérée ont reçu tous les adoucissements compatibles avec le régime de la détention. Dans la Côte-d'Or, les poursuites sont justifiées par la découverte d'armes et de poudre.

M. de Mahy demande si la justice sera saisie de tous les faits relevés dans l'enquête militaire faite sur l'évasion de l'ex-maréchal Bazaine.

M. le ministre de la justice répond que la justice sera saisie de tous les faits qui pourraient constituer le délit de complicité ou de négligence. Les prévenus sont assignés, pour le 14 septembre. Dans le cours du procès tous les faits s'éclairciront.

M. de la Boullerie demande des explications sur la question d'Espagne.

M. le général de Chabaud-Latour excuse l'absence de son collègue des affaires étrangères. Il s'en réfère sur ce point aux paroles de M. le duc Decazes dans la dernière séance de la commission.

Après un échange d'observations sur cette question entre le ministre et plusieurs membres de la commission, la séance est levée à quatre heures et demie.

Revue des Journaux

Français.

La date du 2 septembre et le retour de l'anniversaire de Sedan ont suggéré au *Times* un de ces articles de haute philosophie politique qui sont, comme on sait, dans les habitudes de la presse anglaise et dans les goûts du public britannique. Le *Times* rappelle « la consternation » que la capitulation de Sedan causa, non-seulement en France, mais dans l'Europe tout entière. Critiquant sévèrement les « illusions » de la politique napoléonienne, le *Times* montre quel tort a causé à la France la présomption arrogante de la diplomatie impériale. « La journée de Sedan a mis fin à ces prétentions, » dit le *Times* et il ajoute : « L'Allemagne a pris la place qui lui appartient dans la grande famille européenne, et sur les ruines de l'ancien système politique s'élève un système nouveau. »

Comme pour se montrer impartial entre les vainqueurs et les vaincus de Sedan, le *Times* recommande aux Allemands de s'abstenir de « toute démonstration humiliante » pour la France. L'Europe tout entière, la France surtout, regardent ce qui se passe, aujourd'hui, à Berlin. Les Français ne peuvent prétendre faire oublier leur défaite. Mais le vainqueur a dû, pendant son séjour sur le sol envahi, apprendre à respecter un ennemi respectable après l'échec subi avec tant de calme et de patience. Dès le jour où le traité de paix fut signé, la nation tint à honneur de remplir les engagements consentis. Bien que politiquement désorganisée, elle a vu tous les partis s'unir dans un effort commun afin de payer l'indemnité imposée par la Prusse, retrouver son action industrielle et son influence nationale. Cette résignation et cette loyauté ont trouvé leur récompense. Le paiement de l'indemnité a été avancé, l'occupation étrangère a cessé et le pays s'est trouvé maître de ses destinées. La manière avec laquelle le désastre a été réparé est plus extraordinaire que le désastre lui-même. Les Allemands doivent tenir à honneur de ne point épuiser cette noble résignation. La France reste toujours grande. Les événements accomplis ont dû lui faire comprendre combien était fautive sa proposition d'autrefois. Elle touche la réalité. Elle a devant elle une belle carrière. Qu'elle se contente de la place qui lui est faite en Europe comme se contentent les autres nations; qu'elle renonce enfin à ces rêves de suprématie qui lui ont été funestes. »

Gazette de France.

Les journées du 2 et du 3 septembre ramènent un anniversaire qui doit être cher aux républicains. C'est à cette date, en effet, qu'en 1792, quelques jours après cette journée du 10 août dont les feuilles républicaines s'efforçaient tout récemment de prouver la nécessité et de célébrer les conséquences, qu'une bande d'assassins se disant le peuple de Paris se porta aux prisons et y égorga près de onze cents prêtres, femmes, vieillards, détenus de tout rang, de toute condition, suspects de royalisme.

Le massacre des prisons, comme l'assaut des Tuileries au 10 août, a été dans toute la force du terme une journée républicaine; ce ne fut pas, comme on serait tenté peut-être de le supposer, comme on l'a vu, en effet, à d'autres époques, chez d'autres peuples, le résultat imprévu de l'explosion de la fureur populaire. Les atrocités de septembre 1792

ont été froidement calculées, froidement préparées par les chefs du parti républicain, en vue de terrifier les partisans de la monarchie et d'assurer le triomphe de la république.

La TERREUR paraissait aux républicains le seul moyen de vaincre les répugnances de la nation et de lui imposer l'expérience de leurs théories. Loin de reculer devant les mesures les plus sanguinaires, ils voyaient au contraire dans ces excès mêmes, la barrière infranchissable, suivant eux, qu'il fallait élever entre les générations monarchiques et la France républicaine. Les hommes de la Révolution, pensaient-ils, devaient se compromettre par des forfaits en quelque sorte inexpiables, pour ne plus pouvoir songer à un retour en arrière.

C'est dans cette idée que Danton, Marat, la Commune de Paris et les hommes d'action du parti préparèrent les journées de septembre.

Patrie.

Depuis quelques jours, il est question d'une campagne diplomatique entamée par l'Angleterre, en vue de combiner avec les grandes puissances une action commune qui empêche la Russie de se développer dans l'Asie centrale. Il est certain qu'une note a été envoyée dans ce sens à tous les cabinets par lord Derby; mais il ne semble pas qu'elle ait reçu de la plupart des gouvernements un accueil favorable.

Au temps où il y avait encore une Europe, une question de cette nature et de cette importance eût certainement intéressé tous les gouvernements; mais, depuis les événements de 1870, il faut bien dire qu'il n'y a plus d'équilibre européen, et la Grande-Bretagne a contribué plus que personne à le laisser rompre en faveur de la Prusse.

Or, dans cette occasion, le cabinet de Saint-James récolte les fruits de cette politique de non-intervention à outrance dont il semble avoir fait sa ligne de conduite, oubliant des traditions que lui ont léguées les éminents hommes d'Etat du commencement de ce siècle.

En dehors de la Sublime-Porte plus particulièrement menacée par les progrès qu'accomplit chaque jour son redoutable voisin, l'extension de la Russie ne touche directement que l'Angleterre elle-même et ses possessions de l'Inde. C'est entre les deux peuples un duel à courte échéance dans lequel les gouvernements européens n'ont qu'un intérêt en quelque sorte secondaire. Dans ces conditions, il est plus que douteux que la Grande-Bretagne rencontre auprès d'eux même un appui moral.

Quant à la France, nous croyons savoir que, dans cette affaire, elle ne se départira pas de sa réserve ordinaire, et si ses sympathies penchaient d'un côté, c'est évidemment vers la Russie qu'on se tournerait. Sans vouloir mêler les questions de sentiment à la politique, il est certain que l'empire qui avait rendu à la Grande-Bretagne des services considérables, la guerre de Crimée notamment et la conclusion du traité de commerce, était en droit d'attendre d'elle pendant la dernière guerre, sinon un concours direct et effectif, du moins une autre chose qu'un égoïsme systématique. On se rappelle quelle a été dans cette occasion l'attitude essentiellement prussophile de la plupart des journaux et du cabinet anglais tout entier. M. le ministre des affaires étrangères n'a donc aucune initiative à prendre, et il n'en prendra aucune.

Ce qui est plus curieux, c'est de savoir à quelles résolutions s'arrêtera la chancellerie prussienne; il est certain que l'empereur Guillaume et M. de Bismarck ont tout intérêt à ménager leur puissant voisin, à éviter de provoquer une rupture grosse d'un terrible imprévu; mais, d'autre part, on parle d'engagements pris avec le cabinet de Saint-James, tant pendant la dernière guerre que depuis lors. En outre, il convient de remarquer que les rapports sont en ce moment très tendus entre Berlin et Saint-Petersbourg, par suite du refus absolu exprimé par le czar de reconnaître officiellement le gouvernement de l'Espagne. Cet échec a été fort sensible à M. de Bismarck d'abord, qui avait pris l'initiative de cette négociation avec une précipitation peu conforme à ses habitudes et ensuite à l'empereur Guillaume, dont la personnalité avait été imprudemment mise en jeu. Il serait très-possible que la diplomatie prussienne saisit cette occasion de prendre sa revanche; dans tous les cas, on peut considérer que cette éternelle et toujours redoutable question d'Orient, qui renait sans cesse sous des formes nouvelles, est cette fois peu favorable à la Grande-Bretagne.

Informations

Le *Gaulois* a reçu de Nice la dépêche suivante :

« Nice, 31 août, 8 h. du soir.

« M. Doineau, avait été relaxé samedi soir, après un premier interrogatoire. Mais hier, à minuit, sur un ordre émané du procureur général près la cour d'Aix, et portant cette mention : *extrême urgence*, il a été arrêté de nouveau. Ce matin, à six heures, le prisonnier a été reconduit à Grasse et écroué dans la prison de la ville.

Le socialisme qui travaille l'Allemagne et qui finira peut-être par lui faire expier chèrement la politique de M. de Bismarck, vient de se signaler à Stuttgart par un nouvel exploit.

Dans la nuit du 26 août des affiches immenses ont été placardées sur les murs de cette ville, engageant les démocrates et les ouvriers à empêcher par la force la représentation de la pièce : *Journalistes et Millionnaires*, annoncée au théâtre Victoria, et que l'affiche déclare n'être qu'une longue insulte contre la classe ouvrière et contre son chef M. Bebel, emprisonné depuis trois mois. Il est certain que la main de fer qui gouverne à Berlin agira avec promptitude et énergie contre ce premier essai de terrorisme exercé par les socialistes sur les populations. En tout cas, voilà un nouveau symptôme peu rassurant pour l'avenir de l'Allemagne.

D'autre part, on écrit de Naples que plusieurs régiments ont été expédiés pour la Sicile, où l'on a décidé l'établissement immédiat de conseils de guerre. Ces mesures sont motivées par l'état moral et social de la Sicile qui inspire de sérieuses inquiétudes au gouvernement italien. L'action de la justice y est ouvertement entravée par une redoutable association, sœur de la *Camorra* de Naples et ayant pour objet de soustraire à la répression des bandes de malfaiteurs et brigands qui infestent l'île. Le mal est devenu tellement grave que le gouvernement, se reconnaissant impuissant à le réprimer par les moyens ordinaires, n'a pas hésité à employer la législation exceptionnelle de l'état de siège. C'est encore le socialisme, sous une autre forme qu'en Allemagne, que nous retrouvons au fond des désordres de la Sicile.

Une lettre adressée par M. le comte de Chambord à M. le marquis de Franclieu, indiquerait une ligne de conduite qui interdit aux légitimistes une alliance, même fortuite, avec les partisans du septennat incommutable. Dans ce document, dont l'importance est considérable, M. le comte de Chambord élève des doutes sérieux sur la durée du septennat et engage ses partisans à se tenir prêts à toute éventualité. On ne pense pas que cette lettre, à cause de sa gravité même, puisse être publiée.

(Patrie.)

Lundi, a été posée la dernière pierre de la colonne Vendôme.

Un drapeau tricolore a été placé par les ouvriers sur le faite de ce monument, en attendant la statue.

M. Joseph Michon est préfet du Puy-de-Dôme. Un concours régional vient d'avoir lieu à Riom, la seconde ville du département qu'il administre. Il présidait cette fête du travail, et il a prononcé le discours suivant :

Cette belle exposition, messieurs, doit vous donner un légitime orgueil, car vous avez gagné par vos efforts ces biens que vous a si largement dispensés la Providence.

Vous avez le droit, autant qu'il est au pouvoir de l'homme, de ne pas en laisser altérer la jouissance par l'incertitude du lendemain.

Ces garanties d'avenir, vous les demandez à un gouvernement, quelle qu'en soit la forme, qui assure l'ordre public, l'exécution des lois et le respect de ces principes sociaux, moraux et religieux dans lesquels vous avez été élevés, et dans lesquels vous élevez vos enfants.

Ce gouvernement est bien celui du maréchal de Mac-Mahon. Placé, je devrais dire, attaché au pouvoir par le vote de l'Assemblée nationale, pour le salut de la cause conservatrice, le héros de toutes nos gloires, le martyr de nos fautes et de nos revers,

est entouré d'une telle sympathie, que ses ennemis même ont le soin de se couvrir de son nom.

Fort du concours des honnêtes gens de toutes les opinions, il a, par la nature même de son mandat, l'heureuse fortune de pouvoir associer à la trêve qu'il a proclamée les monarchistes et les républicains.

Il ne cesse de faire appel à toutes les bonnes volontés individuelles, mais il a déjà, compact et uni derrière lui, comme une armée, ce grand parti libéral constitutionnel, qui sait par patriotisme faire abstraction de ses préférences de formes, et qui, suivant l'exemple éminent de ses chefs, n'a plus qu'une pensée, celle de servir la France sous les ordres du maréchal de Mac-Mahon.

Et si un pouvoir aussi légalement, aussi définitivement établi et aussi généralement accepté avait besoin d'une sanction populaire, ne vient-il pas de la trouver, autrement sincère et spontanée que dans un plébiscite, dans ces acclamations qui ont partout salué le passage du chef de l'Etat; acclamations auxquelles je m'en porte garant, vous seriez heureux de joindre les vôtres.

Hommes d'ordre, soyez assurés que le gouvernement ne transigera pas avec ces éternels ennemis de la société qui cherchent dans les révolutions ces succès faciles et rapides qu'ils n'ont pas le courage d'acheter par le travail.

Conservateurs, sachez aussi que, tout en respectant les convictions, les souvenirs, même les regrets, à condition qu'ils ne dégénèrent pas en audacieuses espérances, le gouvernement ne saurait permettre à la propagande de l'Appel au peuple de contester l'origine légale et la durée indiscutable de ses pouvoirs.

Contre les factieux, quelque drapeau qu'il agitent, le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon a le droit, la force et, je vous en donne l'assurance, la volonté de se défendre.

Ayez donc confiance, messieurs. Toujours respectueux de la légalité, mais indépendant du caprice des scrutins, le président de la République exercera pendant sept ans cette magistrature réparatrice que l'Assemblée lui a confiée d'une façon irrévocable.

Nous lisons dans le *Journal de Marseille* :

Parmi les individus arrêtés ces jours-ci figurent, dit-on, deux ou trois hommes ayant appartenu à cette bande des « défenseurs de l'ordre et de la paix » qui eurent pour commandant le fameux Gavard, de grotesque mémoire. On se souviendra longtemps dans notre ville de ce ridicule fantoche, affublé en capitaine de la comédie italienne, écrasé sous un chapeau calabrais à grandes plumes, qui traînait d'un air important un grand sabre plus long que lui et ne marchait pas sans revolver à la ceinture ni sans éperons au talon de ses bottes à revers. Gavard constituait l'un des éléments comiques de cette pitoyable époque.

Un beau soir de novembre, Gavard se met en tête d'aller arrêter le maire de Septèmes, un affreux réactionnaire, lui avait-on dit. Montant à cheval, il commande à ses hommes de le suivre... à pied et part dans la direction indiquée. Bien qu'ayant perdu un éperon à la bagarre, il arrive naturellement le premier, frappe à la porte du maire, décline sa qualité de « citoyen commandant de l'ordre et de la paix » et somme le magistrat de le suivre. Comme le maire marchait d'assez mauvaise grâce, Gavard le prend en croupe, et c'est dans cet équipage qu'il rencontre ses hommes en chemin. Il leur fait faire demi-tour et revient à Marseille avec sa capture. Rien de plus pressé que d'aller réveiller le citoyen Delpech et lui conter sa prouesse.

L'ex-teneur de livres, improvisé préfet en attendant d'être bombardé général, avait, paraît-il, le réveil mauvais. Furieux de l'équipée du trop zélé auxiliaire, Delpech l'objurgue vertement et lui commande de ramener le maire où il l'a pris. Ce qui fut fait. Gavard reprend le maire en croupe, rencontre aux portes de Marseille ses hommes qui rentraient harassés, et à quatre heures du matin il déposait sur sa porte l'honorable maire en train de se demander s'il n'avait pas été le jouet d'un mauvais rêve.

On lit dans le *Journal de Paris* :

Plusieurs journaux se demandent comment il se fait que le ministre de la guerre n'ait pas encore livré à la publicité le rapport de M. le général Lewal sur l'évasion de Bazaine.

Les journaux qui se posent cette question ne se rendent pas un compte très-exact de la mission confiée au général Lewal.

Le général Lewal n'était pas et ne pouvait être chargé de procéder à l'instruction judiciaire de l'affaire dont il s'agit. Cette instruction est confiée aux magistrats compétents.

M. le général Lewal, chef d'état-major du corps d'armée dans les limites duquel se trouve l'île Sainte-Marguerite a été délégué par le ministre de la guerre pour procéder à une enquête sur l'évasion.

Les résultats de cette enquête, sont consignés dans un rapport qui a été communiqué aux magistrats chargés de procéder à l'instruction judiciaire.

C'est donc à la magistrature, et à elle seule qu'il appartient de décider si le rapport qu'elle a entre les mains doit être livré à la publicité. Une telle initiative ne saurait venir, en tout cas, du ministère de la guerre. Le colonel Villette a demandé à M^e Lachaud de vouloir bien présenter sa défense devant le tribunal correctionnel de Grasse, lui indiquant comme date de l'ouverture des débats le 9 septembre. M^e Lachaud ayant accepté et demandé communication du dossier, a été avisé par le procureur de la République que par suite de certaines circonstances les débats ne s'ouvriront que du 10 au 15.

ESPAGNE

On lit dans la *Voix de la Patrie* :

On nous annonce de source certaine, que LL. AA. RR. le duc de Parme, le comte de Caserte et le comte de Bari sont entrés tout récemment en Espagne, se dirigeant vers le quartier-royal.

DÉPÊCHE OFFICIELLE CARLISTE.

Le général Alvarez annonce que sa division, cantonnée à Puebla de Arganzon, a repoussé, le 28, la division du général républicain Zavala, composée de 16,000 hommes, qu'il lui a fait éprouver de nombreuses pertes, et l'a obligée à battre en retraite jusqu'à Arminon. Nos pertes sont peu sensibles.

Nous savons, en outre, que deux colonnes, sorties de Vittoria, l'une à la suite de l'autre, exécutant certainement un mouvement combiné avec la division Zavala, ont été repoussées et obligées de se renfermer dans la capitale de l'Alava. Notre triomphe a donc été de ce côté complet.

On entend, cette après-midi, du côté de Bilbao, des coups de canon. Il est à présumer que le sort des armes nous sera propre.

Hendaye, 1^{er} septembre.

Il se confirme que les carlistes, commandés par le brigadier Alvarez, ont remporté un sérieux avantage. Les canonnières allemandes *Albatros* et *Nautilus* ont quitté dimanche matin Santander pour se rendre à Bilbao, ou une réception leur est ménagée. Le bruit court qu'au moment de quitter le port, cinq hommes d'équipage de ces canonnières ont voulu désertir et passer aux carlistes, mais qu'ils ont été immédiatement amenés à bord. Le général Velasco a été nommé commandant carliste de la province de Valence.

Paris, 4 septembre, midi 25.

On mande de Madrid : Les carlistes ont abandonné le siège de Puycerda. Le cabinet Zabala est démissionnaire; Sagasta forme un nouveau cabinet.

Chronique locale

et méridionale.

M. Micheler, général commandant la 33^e division (17^e corps d'armée) est arrivé dans notre ville où il procède à l'inspection générale de la partie du 7^e de ligne qui y tient garnison.

M. de Bibal, substitut du procureur de la République à Cahors est nommé procureur de la République à Limoux. C'est un avancement bien mérité.

M. Bouic, ancien substitut à Cahors, est nommé procureur de la République à Agen.

Par décret du président de la République, M. Hallberg, ancien professeur de rhétorique au lycée de Cahors, est nommé professeur titulaire de littérature étrangère à la faculté des lettres de Dijon.

M. Bonnefoy, notre compatriote, économiste au lycée de Chambéry, vient d'être envoyé en la même qualité au lycée de Bastia.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Avis.

Un concours pour l'admission au surnumérariat des Contributions Indirectes sera ouvert à Cahors, dans la première quinzaine d'octobre.

Les jeunes gens qui désireraient y prendre part sont invités à se faire inscrire dès à présent et à adresser les pièces réglementaires à la Direction des Contributions Indirectes à Cahors, rue Fénelon, maison Belmont.

La liste d'inscription sera close le 25 septembre.

ÉCOLE D'HORTICULTURE DE VERSAILLES.

On rappelle qu'un concours sera ouvert à la Préfecture du Lot, le 15 septembre 1874, pour l'admission à l'école d'horticulture créée au potager de Versailles, et dont l'ouverture est fixé au 1^{er} octobre prochain.

Les demandes d'admission, rédigées sur papier timbré, devront parvenir le 1^{er} septembre au secrétariat de la Préfecture, et être accompagnées :

- 1^o De l'acte de naissance du candidat ;
- 2^o D'un certificat de bonnes vie et mœurs ;
- 3^o D'un certificat du médecin attestant que le candidat a la santé et la force nécessaires pour exercer la profession de jardinier. Ces pièces devront être légalisées.

A la suite de la fête de l'adoration du Saint-Sacrement qui sera célébrée à Notre-Dame de Cahors, le 8 septembre (mardi), auront lieu comme tous les ans, les exercices de la retraite du pèlerinage. Elle sera prêchée par un P. capucin du couvent de Cahors, dont la prédication encore peu connue est déjà fort estimée.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des Postes auront lieu le jeudi 15 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le Directeur, Chef du service des postes du département où ils résident, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

On nous écrit de Rocamadour :

Rocamadour aura, cette année comme toujours, sa grande retraite de septembre. Elle s'ouvrira, le 7 au soir, et se continuera les huit jours suivants. On ne recommande plus au public chrétien les pieux exercices de cette octave de la Nativité. Les foules nombreuses et recueillies, qui accourent, chaque année, de plusieurs diocèses, dispensent de faire des vœux. Il n'y a qu'à remercier Dieu, en le priant de continuer ses bénédictions aux pieux pèlerins. Si l'ancien Rocamadour a eu ses gloires, le nouveau n'est pas tout-à-fait indigne de son passé. Notre-Dame de Rocamadour ne change pas.

ORDRE DES EXERCICES.

Lundi, 7, à 4 h. du soir, procession des Pèlerins.

Jours de l'Octave : messes à toutes les heures, et vêpres à 2 heures.

Instructions ou sermons, à 6 h. et 10 h. du matin, et à vêpres.

Chant des litanies et salut solennel, à 7 h. du soir.

Chant du Magnificat, à 9 h. du soir, aux remparts.

Samedi, 12, à la nuit, procession aux flambeaux et illumination.

La retraite sera prêchée par un prédicateur de mérite, appartenant à la communauté des chartreux, à Lyon. Monseigneur de Cahors présidera les exercices.

L'institution du volontariat d'un an vient de faire l'objet de nouvelles instructions adressées par le ministre de la guerre aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, aux généraux commandant les corps d'armée et les divisions territoriales et actives, ainsi qu'à tous les préfets et sous-préfets des départements.

L'expérience des deux appels de volontaires d'un an déjà effectués a donné lieu en effet de reconnaître qu'un certain nombre de jeunes gens

étaient arrivés dans les corps avec des notions élémentaires tellement insuffisantes, qu'il leur avait été impossible de suivre avec fruit les cours régimentaires, de sorte qu'après avoir été une cause de retard pour leurs camarades, il n'ont pas pu satisfaire aux examens à l'expiration de leur année de service et ont dû être retenus une seconde année sous les drapeaux.

C'est ainsi que, sur un chiffre total de 10,000 volontaires d'un an, plus de la moitié savaient à peine lire et écrire; 3,000 environ n'avaient reçu qu'une instruction tout à fait élémentaire; un millier possédaient les connaissances premières qu'on doit exiger des sous-officiers; quelques centaines à peine étaient pourvus de diplômes de bachelier.

Pour remédier à cet état de choses, l'honorable général de Cissey vient de recommander aux commissions d'examen de n'admettre désormais sur les listes de classement que les jeunes gens qui joindront aux notions élémentaires et pratiques de leur profession la connaissance des matières obligatoires de l'enseignement primaire et qui auront mérité l'une des mentions : *très-bien, bien ou assez bien.*

Ces commissions d'examen siégeront à partir du 15 septembre prochain jusqu'au 30 du même mois. La liste des candidats sera définitivement close le 31 août. Les différentes opérations relatives à l'établissement et à la publication de la liste de classement auront lieu du 1^{er} au 25 octobre.

Les engagements seront ensuite reçus du 26 octobre au 4 novembre 1874; les jeunes gens nés le 5 novembre 1856 et postérieurement ne seront pas admis dans la présente année au volontariat d'un an, aucun engagement ne pouvant être légalement souscrit avant l'âge de dix-huit ans accomplis.

Enfin la mise en route s'effectuera irrévocablement le 5 novembre.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Dimanche 6 septembre 1874.

Marie Tudor ou la reine sanglante.

Drame en 4 actes, par M. Victor HUGO.

La course à la veuve.

Vaudeville en 1 acte, par M. LAPOINTE.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 29 au 5 septembre 1874.

Naissances.

Carrié (Marie), rue Mascoutou. — Liauzu (Anne), coin de Lastié. — Lagarrique (Berthe-Julie), Pont-neuf. — Bourgnou (Pierre), rue du Portail au vent.

Mariages.

Sarrazin (Jean), et Pelet (Dorothee-Irma). — Calvet (Antoine) et Esportelle (Anne-Louise-Augustine). — Alazard (Jean) et Gautié (Marie).

Décès.

Tréjet (Jeanne), 13 mois quai Ségur. — Bru (Marie), 1 an rue du piot. — Cubaynes (Elisabeth), couturière 71 ans rue nationale. — Brunet (Henri), domestique 46 ans, Cabessut. — Combalbert (Marie) ménagère, 23 ans, Citadelle. — Bouygue (Jeanne), 79 ans, rue du Portail au Vent. — Roucanières (Guillaume), tisserand, 69 ans, St-Georges. — Béliens (Jean), 18 mois, rue capucine. — Bouzerand (Marie), ex-aubergiste, 95 ans, St-Georges. — Décas (Léon), naturel 1 an, rue Mordaigne.

CALENDRIER DU LOT. — Septembre.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
6 Diman.	s ^e Rosalie.	
7 Lundi.	s Cloud.	St-Cirq-Lapopie, Albas, Marminiac, Montcuq, Frayssinet, Ussel.
8 Mardi.	N. de la V.	Lauzès, Montgesty, St-Paul-Labouffie, Lacapelle-Marival.
9 Mercr.	s Gorgone.	Cremps, Mauroux, Souillac, Lacapelle-du-H.-M., Caniac, Dégagnazès
10 Jeudi.	s Nicolas.	Castelfranc, Sauzet, Gramat, Latronquière, Cajaro.
11 Vend.	s ^e Pulchérie.	Montcabrier.
12 Samedi	s ^e Isabelle.	Castelnau, St-Géry, Strenquels, St-Martin-de-Vers.

☉ D. Q. le 3, à 4 h. 45 du matin.
 ☽ N. L. le 10, à 6 h. 1 du soir.
 ☽ P. Q. le 18, à 10 h. 56 du soir.
 ☽ P. L. le 25, à 9 h. 37 du soir.

Périgée, le 26. — Apogée, le 14.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Dernières nouvelles

Versailles, 5 septembre.

Les avis reçus des divers départements font présumer que l'anniversaire du 4 septembre s'est passée partout sans manifestation d'aucune sorte. Des instructions très-catégoriques avaient été données pour les empêcher au besoin, l'administration comprenant fort bien que, dans l'état actuel des esprits, c'est-à-dire en présence des espérances inspirées aux bonapartistes par leurs derniers succès électoraux, ceux-ci n'auraient pas supporté patiemment la célébration d'un anniversaire aussi irritant pour eux que celui du 4 septembre. La paix publique pouvait donc être gravement troublée. Fort heureusement, les républicains eux-mêmes ne paraissent pas se soucier de fêter un anniversaire beaucoup trop rapproché d'ailleurs de l'anniversaire, si douloureux pour nous, qu'on vient de célébrer à Berlin, et l'autorité en a été pour une précaution inutile.

La nomination du comte de Chaudordy comme ambassadeur à Madrid, qui ne devait paraître à l'*Officiel* que la semaine prochaine, y figure déjà ce matin. La reconnaissance du gouvernement espagnol par la France est donc maintenant un fait accompli. La réception du marquis Vega de Armijo aura lieu probablement lundi. Celle du ministre de Grèce, M. Condouriotis, viendra le même jour.

Il se pourrait que le voyage du Maréchal Président à Lyon fût avancé, et qu'il eût lieu vers le 14 septembre. Il se pourrait aussi que le chef de l'Etat n'allât pas jusqu'à Marseille. Il doit assister à Lyon et sur d'autres points à de grandes manœuvres militaires.

M. Tailhand, ministre de la justice, part ce soir, samedi, pour l'Ardèche.

Le général de Cissey est rentré à Paris le 4, mais on suppose qu'il laissera encore quelque temps au général de Chabaud-Latour l'intérim de la vice-présidence du conseil et du ministère de la guerre. Le général de Cissey doit, paraît-il, accompagner le maréchal Président dans ses tournées militaires, et il resterait en congé régulier jusqu'à ce moment.

La grande-duchesse Marie de Russie est arrivée samedi, à 10 heures, à Paris. Elle est descendue à l'hôtel du Louvre.

Le grand-duc Constantin est attendu ce soir à l'ambassade de Russie.

Le grand-duc et sa sœur se rendent à Biarritz, mais on assure qu'à son retour, le grand duc fera un séjour de quelques semaines à Paris.

Le grand-duc rendra probablement demain visite au maréchal de Mac-Mahon.

Deux nouvelles importantes nous arrivent aujourd'hui d'Espagne. Un changement de ministère et la levée du siège de Puycerda. Le nouveau chef du cabinet, M. Sagasta, passe pour très favorable à l'alliance allemande. Les républicains, sous la direction de M. Zorilla, seront, à ce qu'on croit, peu satisfaits de la nouvelle combinaison et il est aisé de prévoir que les difficultés intérieures sont loin d'être finies pour le gouvernement du maréchal Serrano.

Bourse de Paris.

Paris, 5 septembre 1874.

Rente 3 p. %	64,75
— 4 1/2 p. %	92,00
— 5 p. %	1 00,20

Marchés aux bestiaux de La Villette.

Paris, 4 septembre.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES.
Bœufs.	2.332	2.038	1.30 à 1.70
Vaches.	741	593	1.00 à 1.54
Taureaux.	145	99	1.02 à 1.35
Veaux.	1.038	917	1.30 à 1.90
Moutons.	15.699	13.748	1.30 à 1.88
Porcs gras.	3.761	3.420	1.38 à 1.70

Annonces

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIERE

Vingt-sept ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castella, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 65,270.

PHTHISIE. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure N° 63,476.

M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 47,422.

EPUISEMENT. — Balwin, de débilement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'exès de jeunesse.

Cure N° 76,448.

Verdun, 16 janvier 1872.

Depuis 5 ans je souffrais de maux dans le côté droit et dans le creux de l'estomac, de mauvaises digestions, etc. Je n'hésite pas à vous certifier que vo-

tre Revalescieriè ma sauvé la vie. **ERNEST CATTÉ**, Musicien au 63^e de ligne.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescieriè*, en boîtes des 4, 7 et 60 fr., rafraichissent la bouche et l'estomac, enlèvent les nausées et vomissements, même en grossesse ou en mer, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. — La *Revalescieriè chocolatée*, en boîtes de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt chez M. Vinel, pharmacien à Cahors et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 460 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort. Emissions au pair d'Obligations communales 5 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier.

On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la Langue française**, par E. LITTRÉ, de l'Académie française,

ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 82^e fascicule, PRE à PRO, est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 92^e livraison (5 septembre 1874). — TEXTE : Nous autres, par J. Girardin. — Les crocodiles de Sumatra. — Le houblon et la bière, par H. Norval. — Le grain de plomb, par Edmond About. — Les cavernes à ossements, par G. Tissandier. — Septembre, par Marie Maréchal.

Dessins par Emile Bayard, Gilbert, Grafty, etc.

Bureaux à la librairie HACHETTE, boulevard Saint-Germain, n° 79, à Paris.

Abonnez-vous au *Paris-Journal* et vous recevrez immédiatement et pour rien une excellente

Montre à Remontoir Bréguet. pour Rien, RIEN, RIEN,

Ecrivez, 9, rue d'Aboukir, Paris, pour souscrire ou pour avoir renseignements.

AVIS

Les *Obligations communales et départementales 5 % du crédit foncier de France* (émission 1872), sont actuellement délivrées dans les bureaux du **CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS**, 104, rue de Richelieu, à Paris, au prix de 277 fr. 50, sans commission.

Ces obligations, garanties par les Communes ou les Départements et par le *Crédit foncier*, rapportent 15 fr. par an, payables en Janvier et en Juillet.

LE CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS délivre indiffé-

remment et au même prix des titres au porteur ou des titres nominatifs.

Les Obligations des grandes lignes de chemins de fer et toutes les valeurs facilement négociables, sont acceptées en paiement du cours du jour, sans commission.

CONSTIPATION

Méfiez-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. SEULE la **PODOPHYLLE CORRE** ne purge pas et guérit radicalement. Pharmacies, ou 24 rue du Regard, Paris. 3 francs pour recevoir franco.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Avis important.

Nous faisons un dernier et pressant appel à nos abonnés en retard. Il importe, vu le nombre croissant des souscripteurs, que les abonnements nouveaux ou les renouvellements soient soldés **d'avance**.

La tenue des registres est ainsi simplifiée et l'on évite toute **irrégularité** de service.

Nous conseillons l'envoi d'un **bon sur la poste**, comme le moyen le plus sûr, et le plus rapide.

Le Directeur, **A. LAYTOU.**

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES.

Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.

4 fr. **PAR AN** pour Paris et les départements,

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris.

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS : 1 FRANC.



PLUS de CHEVEUX COURONNÉS!!! Guérison prompt et sans trace des chutes, écorchures, piqures, dardes, ardeurs, réapparition exacte du poil par le *Réparateur TRICARD*. — Flacons de 2 fr. 50 et 1 fr. 50 avec instruction. — Dépôt général : Pharmacie *TRICARD*, 47, rue de Valenciennes, Paris. (Éviter la contrefaçon, exiger le *Réparateur Tricard*). — Se trouve dans les Pharmacies.

LA NATIONALE

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Établie à Paris, rue de Grammont, et rue du Quatre-Septembre, 18 ANCIENNEMENT COMPAGNIE ROYALE

Fonds de garantie : 118 millions.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

M. BOURCERET (F.), ancien Banquier, propriétaire, *Président du Conseil*.

ADMINISTRATEURS

- M. La Panouse** (le comte de), Propriétaire.
- M. Davillier** (Henri) Régent de la Banque de France, anc. Président de la Chambre de Commerce de Paris.
- M. Lefebvre** (Francis), anc. Banquier, ancien Régent de la Banque de France.
- M. Mallet** (Henri), de la Maison **MALLET frères et C^e**, Banquier.
- M. Hottinguer** (le Baron Rodolphe), Banquier, Régent de la Banque de France.
- M. de Waru** (A.), ancien Régent de la Banque de France.
- M. André** (Alfred), Banquier, Régent de la Banque de France, membre de l'Assemblée Nationale.
- M. Rothschild** (le baron Gustave de), Banquier.
- M. Lutscher** (André), de la Maison **HENTSCH-LUTSCHER et C^e**, Banquier.

M. Clause (Gustave), Propriétaire.

M. Demachy, de la Maison **F.-A. SEILLIERE**, Banquier, Régent de la Banque de France.

M. Vuitry, ancien gouverneur de la Banque de France, ancien Ministre présidant le Conseil d'Etat.

M. Pillet-Will (le comte), Banquier, Régent de la Banque de France.

M. Denormandie, ancien Président de la Chambre des Avoués, membre de l'Assemblée Nationale.

CENSEURS

M. Moreau (Frédéric), Négociant, Censeur de la Banque de France.

M. Archédaon (Edmond-Alexandre), ancien Agent de Change.

M. Le Lasseur, de la Maison **PÉRIER frères**, Banquier.

DIRECTEUR

M. ONFROY (J.-S.-L.), ancien Négociant, anc. membre du Conseil Municipal de la ville de Paris.

Constitution immédiate d'un capital payable au décès de l'Assuré

PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTÈRE Participation dans les bénéfices de la C^e.

Augmentation du revenu

PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux Assurés décédés depuis l'origine de la Compagnie. 24,945,448 fr.
Arrérages payés aux Rentiers. 124,094,191 fr.
Bénéfices répartis aux assurés en cas de décès pour la vie entière 11,358,052 fr.

S'adresser pour les renseignements, à **MM. Bénéch**, Cahors; **Puel**, à Figeac; **Lacambre**, à Gourdon; **Bap^{te} Planion**, à Souillac.

EN VENTE

Chez **M. J.-D. Crayssac**, libraire

Jean XXII et la Pologne

ÉTUDE HISTORIQUE DU XIV^e SIÈCLE

par **M. J. MALINOWSKI**, professeur de langues vivantes au Lycée de Cahors.

Prix : 30 centimes

FABRIQUE

DE

CHEMISES, FAUX-COLS, GILETS DE FLANELLE

Spécialité d'Articles pour Homme

J. JOLIVET

CHEMISIER, rue des Chaînes, 15, à PÉRIGUEUX.

TABLEAU DES DISTANCES

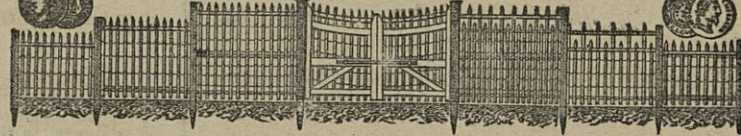
nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez **M. Laytou**, rue du Lycée, à Cahors.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES ET AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

(S. G. D. G.)



COMPTOIR A BORDEAUX Cours Napoléon, 132.

CLOTURES DE LA GIRONDE EN TREILLAGE A LA MÉCANIQUE

USINE au port de la Souys LA BASTIDE-BORDEAUX

CE GENRE DE CLOTURE OFFRE LE DOUBLE AVANTAGE D'ÉCONOMIE ET DE DURÉE.

PRIX : Depuis 40 c. le mètre courant à 1 fr. 45 c., suivant la hauteur. ÉCRIRE FRANCO.

Fils noirs et galvanisés pour vignes, etc.

au prix de fabrication.

S'adresser pour tous renseignements et achats, à **M. Breil**, marchand quincailler, boulevard Nord, seul représentant pour l'arrondissement de Cahors.

AVIS. IL N'EST QUESTION dans toute la Presse que d'une nouvelle ÉMISSION de plumes double cémentées de **J. Alexandre**, inventeur de la plume Humboldt.

Plumes **PHOENIX**. — Plumes **Rossini transformée**. Prix : 3 fr. 50 la boîte. — Plumes **Kalam**. — Plumes n° 4, n° 5, n° 6. Prix : 3 fr. la boîte. En vente chez tous les papetiers et libraires. — La plume **Humboldt** vaut toujours la boîte 3 fr. 50.



Une Année de Crédit

Par Versements Mensuels ou 10 0/0 au Comptant

MACHINES A COUDRE

Véritables **"SINGER"** de New-York

PARIS, 94, *Boul' Sébastopol*, 94

Succursales : LYON, LILLE, ROUEN

Prospectus et Échantillons franco.

A Cahors, **CANGARDEL** 4^{me} a, fils aîné, seul dépositaire dans le département.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} LINON

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Feux d'artifices; Lanternes vénitiennes en tous genres.

A Vendre ou à Louer

GARNIE OU NON GARNIE

L'auberge dite de *Jean de Bru*, située rue du Lycée, à Cahors et tenue par **M^{me} veuve LAFON** (Hélène).

S'adresser pour traiter à ladite veuve **LAFON**, propriétaire de l'établissement.

Toutes facilités pour le paiement.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{me} BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison **IZARN**, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrements, Fournitures pour fleurs; Globes ronds et ovales; Couronnes nuptiales et de première communion; Couronnes mortuaires; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine, Vases d'autel et Corbeilles. Sujets religieux

Feux d'artifice, Lanternes vénitiennes, Bouquets pour Fêtes votives.